

11 juin 2010

N° 17 – 2010

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :***Vincent Foucart / Géraldine Fontaine****+33 (0)1 46 98 73 17**

Communications and Public Affairs

Antonio Moretti**+44 (0) 203 207 8562**

Investor Relations

SCOR poursuit sa politique active de dividende avec un taux de distribution de 48 % ; choix des actionnaires : 137 millions d'euros en numéraire, 42 millions d'euros en actions nouvelles

L'Assemblée générale des actionnaires de SCOR SE a décidé, le 28 avril 2010, le versement d'un dividende de EUR 1 par action au titre de l'exercice 2009, soit un taux de distribution de 48 %, et prévu que ce dividende pourrait être perçu soit en numéraire, soit en actions ordinaires nouvelles de la Société, pour un prix d'émission fixé à EUR 15,96. Un communiqué détaillant les modalités d'exercice de cette option a été publié le même jour.

La période d'option, ouverte le 12 mai 2010, s'est clôturée le 2 juin 2010. Des actionnaires représentant 23 % du capital social ont choisi l'option pour le paiement du dividende en actions. Un montant de EUR 42 254 371 sera payé par émission de 2 647 517 actions ordinaires nouvelles (représentant 1,43 % du capital social) qui seront livrées et admises sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris le 15 juin 2010 sur la même ligne que les actions existantes.

*
* *

Avertissement:

Ce communiqué n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. L'option de recevoir le paiement du dividende en actions a été accordée par la Société dans le cadre, notamment, des articles 4.1 (d) et 4.2 (e) de la directive 2003/71/CE (applicable sur le territoire des Etats signataires de l'accord sur l'Espace Economique Européen (l'"EEE")) tels que transposés en France aux articles 212-4, 4° et 212-5, 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. A ce titre, le présent communiqué est conforme à ces dispositions et diffusé sur le territoire des Etats signataires de l'accord sur l'EEE conformément aux dispositions de l'article 21 de la directive 2004/109/CE, applicable sur le territoire des Etats signataires de l'accord sur l'EEE, tel que transposé en France aux articles 221-1 et s. du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations relatives à la Société, son capital, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité sont décrits dans le Document de référence 2009 de SCOR (disponible, ainsi que les informations relatives au dividende 2009 et le texte des résolutions soumises à l'Assemblée du 28 avril 2010, sur le site www.scor.com).

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com
RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Européenne au capital
de 1 457 885 613,93 euros